

DECRET N° 93-235 du 29 Septembre 1993

Chargeant Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE,  
Ministre du Développement Rural de  
l'intérim de Monsieur Paul DOSSOU,  
Ministre des Finances pour compter du  
20 Septembre 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République.

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 20 Septembre 1993, Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE, Ministre du Développement Rural est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Paul DOSSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Septembre 1993

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement  
et par délégation, le Ministre d'Etat,

  
Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 ME 4 SGG 4 MF-MDR 4 AUTRES MINISTERES  
19 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-